

**DECISION MUNICIPALE  
N° D24-064**

1-1

**OBJET : Contrat de prestation pour « Atelier d'éveil à l'anglais »**

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 4° et L. 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

**CONSIDERANT QUE**

La médiathèque participe à l'éveil des enfants et à leur découverte du monde en proposant des ateliers de découverte d'une langue, puisqu'il est bien connu que celles-ci s'apprennent mieux étant jeune.

**DÉCIDE**

**ARTICLE UN** : D'accueillir l'animation « Atelier d'éveil à l'anglais » le samedi 15 juin 2024 de 10h à 15h pour le public de 1 à 8 ans accompagné d'un adulte dans la médiathèque.

**ARTICLE DEUX** : De signer le contrat de prestation de services ci-annexé avec l'Association Happy Mômes domiciliée rue Luce Boyals 31300 TOULOUSE.

L'animation « Atelier d'éveil à l'anglais » est réalisée pour un montant total de 108€ TTC.

Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

FAIT À TOURNEFEUILLE, le

Le Maire,  
Dominique FOUCHIER



Accusé de réception en préfecture  
031-213105570-20240531-D24-064-AR  
Date de télétransmission : 14/06/2024  
Date de réception préfecture : 14/06/2024